

## TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICES ADMINISTRATION DE BIENS

GERANCES	H.T.	T.T.C.
<b>- GESTION COURANTE</b>		
- Immeubles collectifs : honoraires calculés sur les recettes brutes encaissées	5,50 %	6,60 %
- Lots isolés : honoraires calculés sur les recettes brutes encaissées	7,50 %	9,00 %
<i>Les taux ci-dessus ne sont que des taux moyens donnés à titre indicatif : ils peuvent donc être très sensiblement supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers et sont toujours négociés de gré à gré.</i>		
<b>- COMMISSION LOCATION COMPRENANT REDACTION D'ACTE</b>		
- BAIL COMMERCIAL OU BAIL PROFESSIONNEL (Tarif maximum sur montant des loyers + charges pendant la durée du bail)		
- Tranche inférieure à 75.000,00 €	2,08 %	2,50 %
- Tranche comprise entre 75.000,00 € et 150.000,00 €	1,67 %	2,00 %
- Tranche comprise entre 150.000,00 € et 200.000,00 €	1,25 %	1,50 %
- Tranche supérieure à 200.000,00 €	0,83 %	1,00 %
- Minimum perçu	1.000,00 €	1.200,00 €
<i>Ces frais sont facturés en totalité au propriétaire et en totalité au locataire. Les taux ci-dessus sont applicables à la signature du bail. Tarifs renouvellements de bail : 50 % des taux désignés ci-dessus.</i>		
- BAIL D'HABITATION (Tarif maximum du m <sup>2</sup> de la surface habitable – Application loi ALUR)		
- Zone très tendue (A bis)	10,00 €	12,00 €
- Zone tendue (A)	8,33 €	10,00 €
- Autres zones	6,67 €	8,00 €
<i>Ces frais sont facturés en totalité au propriétaire et en totalité au locataire et sont applicables à la signature du bail.</i>		
- BAIL STATIONNEMENT (Tarif maximum)	125,00 €	150,00 €
<i>Ces frais sont facturés en totalité au propriétaire et en totalité au locataire et sont applicables à la signature du bail.</i>		
<b>- RECHERCHE DE LOCATAIRE</b>		
- Bail d'habitation	500,00 €	600,00 €
- Bail commercial ou professionnel	1.000,00 €	1.200,00 €
<i>Ces frais sont facturés en totalité au propriétaire ou au locataire suivant mandat de recherche.</i>		
<b>- ASSURANCES</b>		
- Garantie loyers impayés comprenant dégradations immobilières et protection juridique		2,50 %
- Vacance locative		2,00 %
<i>Ces frais sont facturés en totalité au propriétaire suivant option(s) choisie(s). Ils sont calculés sur les recettes brutes encaissées.</i>		
<b>- ETAT DES LIEUX</b>		
- Entrée habitation (Tarif maximum du m <sup>2</sup> de la surface habitable – loi ALUR)	2,50 €	3,00 €
- Réalisé par huissier de justice ou société spécialisée	Frais réels	
<i>Ces frais sont facturés en totalité au propriétaire et en totalité au locataire et sont applicables à la signature du bail.</i>		
<b>- DECLARATION FISCALE</b>		
- Aide à la déclaration des revenus fonciers	70,00 €	84,00 €

Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier – T.V.A. au taux en vigueur de 20 %